Une installation nouvelle de voie ferrée

SUITE — LA PREMIERE PAGE

Des traverses pesant 300 kilogs

Ces traverses ont déjà été essayées par la Compagnie de Paris-Orléans, sur une ligne d'intérêt local, à trafic très réduit, et ne recevant pas de lourdes machines ; devant les résultats obtenus la Compagnie du Nord n'a pas hésité à en tenter l'essai sur des lignes secondaires, mais à trafic déjà assez fort et parcourues par des machines dites « lourdes ».

Les traverses utilisées sont des blocs de béton armé de 2 m. 40 de longueur et à sa section trapézoïdale de 0,26 et 0,30 de base sur 0,19 de hauteur — dans ces blocs sont noyées des gaines en fonte dans lesquelles viennent se visser les tirefonds de fixation de rail sur la face supérieure deux entailles dites « tables de sabotage » sont aménagées pour recevoir les patins des rails ; leur poids et de 300 kilos environ.

On remplace 500 mètres de voie par jour

Le renouvellement des matériaux d'une voie se fait sans intercepter la circulation pendant les installations entre le passage de deux trains consécutifs intervalle d'une durée généralement d'une heure. On conçoit les difficultés que pouvaient présenter la pose de la voie nouvelle dans des temps aussi courts, avec des traverses d'un tel poids rendant leur manipulation peu facile et exigeant de grandes précautions pour éviter de les avarier. Elles doivent être exactement à leur emplacement, car une fois dans la voie, leur déplacement longitudinal ne peut s'obtenir à coups de masse comme avec les traverses en bois, elles doivent être placées bien en équerre par rapport aux rails.

Avec la méthode habituelle l'avancement journalier du travail aurait été bien réduit pour ne pas sacrifier à la qualité. On a donc été amené à imaginer une nouvelle méthode qui conciliait à la fois les deux facteurs : rapidité et qualité.

Comment se fait le travail

Les matériaux ont été déchargés sur les lieux à l'avance, à l'aide de trains spéciaux, puis la voie nouvelle a été montée à côté de celle en service par élément correspondant à la longueur des rails. Enfin, au moment de la substitution dans les intervalles compatibles avant la circulation des trains, la voie ancienne a été démontée sur une longueur correspondant au travail envisagé pendant la durée des coupes et une grue à vapeur a amené successivement les nouveaux éléments à leur place, cette grue avançant par ses propres moyens, entre chaque manœuvre sur la voie nouvelle.

Chaque élement mis en place, ses rails doivent être éclissés aux rails de l'élément précédent Afin de ne pas retarder le travail, les éclisses ont été fixées provisoirement au moyen de boulons à clavette ; après le passage de la grue les ouvriers ayant le temps de poser les boulons définitivement et de les serrer.

Grâce à cette méthode mise au point par M. Flament, ingénieur de la voie et de M. Merlin, sous-ingénieur de la voie à Arras, des résultats excellents ont été obtenus. D'une part, la voie a été assemblée avec la perfection désirable et d'autre part, l'avancement du travail a été très rapide puis que l'on est arrivé à substituer jusqu'à 500 mètres par jour.

Les travaux ont été exécutés sous les ordres de MM. Fontaine, chef de section à Saint-Pol et Rameaux chef de district à Marœuil, par 225 ouvriers, avec une grue à vapeur de la Compagnie, d'une puissance de 32 tonnes, que trois hommes conduisaient sous la direction de M. Rault, contremaître du matériel roulant à Longeau.

Le nouveau système sera soumis à de longues épreuves

L'opération est maintenant terminée sur la partie de la ligne ou elle avait été entreprise. L'année prochaine, on la reprendra pour continuer toute la transformation de la ligne d'Arras à Etaples, puis elle sera sans doute étendue aux autres artères secondaires.

Mais la Compagnie du Nord, et c'est une louable sagesse, veut attendre les résultats de l'expérience.

Avant que le procédé nouveau soit appliqué aux lignes à grand trafic telles que celle de Paris à Lille, il convient d'être assuré par de longues années de résultats heureux, que la rationalisation du travail n'est pas obtenue au détriment de la sécurité des convois et les dirigeants de la Compagnie pensent justement qu'en cette matière il ne faut innover qu'avec prudence.

Nos lecteurs ne manqueront pas d'être intéressés à cette nouvelle méthode de travail, nous devions la leur faire connaître. **A. T.**

A. Marchandier LILLE 11 Rue St Pierre St Paul. **TSF**

Catalogue franco : 1 fr. 50 en timbres-poste.

Toute **LA PIECE DÉTACHÉE** pour T. S. F., cuivre poli et nickelé. Tous les fils nus et isolés pour Antenne Cadre et Bobinages divers. Galènes à Galène et à Lampes. Hauts-Parleurs. **LAMPES TRIGRILLES, BIGRILLES**, etc. Dépôts : à La Madeleine : **QUICLET**, 46, rue Fontaine ; à Tourcoing : **SERRURE-ERSANT**, 79, rue du Haze.

La receveuse de rentes qui vola des millions s'est constituée prisonnière

Mme veuve Bourgeot, la receveuse de rentes de Versailles, qui était en fuite depuis huit jours, s'est, vendredi matin, à 11 heures 30, constituée prisonnière dans le cabinet de M. Gay, juge d'instruction à Versailles, chargé de l'affaire.

Mme veuve Bourgeot a déclaré au magistrat n'avoir point quitté Versailles et ajouta que ses coffres étaient vides.

Elle a dit, en outre, qu'elle ne parlerait qu'en présence de son défenseur, Me de Molènes, avocat à la cour. La receveuse de rentes a été mise sous mandat de dépôt.

CHOCOLAT DELESPAUL HAVEZ
Corona
l'aliment des Sportifs
LE MEILLEUR DES RECONSTITUANTS

La disparition du banquier Lœwenstein

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Certes, nous n'insisterons pas sur la possibilité d'une fugue. Tout paraît la rendre impossible, et surtout la personnalité de son pilote, M. Drews, ancien officier aviateur de l'armée britannique, qui ne se serait certainement point prêté à une mise en scène :

« Nous connaissons Drews, dit un pilote civil : il avait trop le sentiment de l'honneur pour accepter à quelque prix que ce fut, d'atterrir clandestinement près de Dunkerque et d'imaginer ensuite un aussi formidable mensonge. »

Cependant, on s'inquiète un peu, dans les milieux aéronautiques, de la déclaration faite par un haut fonctionnaire de l'aérodrome de Croydon. On aurait vu avant le départ, M. Lœwenstein examiner précisément avec une très grande attention la porte extérieure de son appareil.

La justice française n'a pas à intervenir

On s'est demandé, non sans étonnement, pourquoi la justice française avait dès hier soir, laissé l'avion repartir l'Angleterre et la suite du banquier prendre l'express de Bruxelles, sans examiner l'un ni interroger les autres.

Mais on oubliait simplement que l'accident s'était produit au-dessus des eaux territoriales anglaises. La justice française n'a donc pas à intervenir.

Le mystère de cette disparition, qui passionne l'opinion publique, reste donc jusqu'ici entier. Mais il faudrait peut-être ne pas l'exagérer à plaisir et quelles que soient les invraisemblances matérielles, adopter simplement la thèse de l'accident. Tant de choses sont exactes qui, pourtant n'étaient point logiques !

L'ouverture de la porte de sortie de la cabine d'un avion

A la suite de l'accident dont a été victime, le 4 juillet, le financier belge Alfred Lœwenstein, au cours d'un voyage aérien de Croydon à Bruxelles, la Compagnie hollandaise exploitant la ligne aérienne Rotterdam-Paris avec des avions semblables à celui qu'elle a vendu à M. Lœwenstein, a fait procéder, vendredi, au Bourget, à des essais d'ouverture de la porte de sortie de la cabine d'un de ses appareils.

A cet effet, deux de ses mécaniciens montés à bord de l'appareil ont essayé d'ouvrir la porte de sortie de la cabine alors que le moteur tournait à pleine puissance. Ceux-ci, unissant leurs efforts, sont seulement parvenus à l'entrebâiller suffisamment pour laisser le passage à un corps humain. Le représentant de la Compagnie, à Paris qui assistait à cette expérience, en a conclu qu'il est presque impossible à un homme seul d'ouvrir la porte d'un de ses appareils en cours de vol.

Recherches en mer

Suivant le désir exprimé par Mme Lœwenstein, le pilote de l'avion du banquier, accompagné d'un ami de la famille et de son mécanicien, a quitté Douvres vendredi matin, à bord d'un remorqueur, dans le but de rechercher le corps dans le voisinage de l'endroit où on suppose que la chute s'est produite, soit à environ 20 milles au large.

Aucun avion ne s'est posé dans la partie-est de Dunkerque mercredi

Dans la soirée, notre correspondant de Dunkerque nous adresse les renseignements suivants :

« De tous côtés, et tout aussi bien à Dunkerque, on forge les plus invraisemblables histoires sur la disparition de M. Lœweinsten. Un confrère n'a-t-il pas trouvé même que l'avion, avant d'atterrir aux confins du territoire de Dunkerque, s'était posé dans les environs de Bray-Dunes ? L'imagination travaille beaucoup et augmente la curiosité du drame.

« Pour Dunkerque, l'histoire ou l'aventure semble finie.

« *Une enquête faite dans la partie est de l'arrondissement nous autorise à dire qu'aucun avion ne s'est posé sur le sol mercredi soir.*

« La gendarmerie et le douane, qui sont très actives sur ce point du territoire, auraient d'ailleurs annoncé cet atterrissage s'il avait eu lieu ».

Le Scandale de Bailleul

Un nouvel interrogatoire de Natalis Dumez

L'instruction de l'affaire scandaleuse d'escroquerie dont s'est rendu coupable Natalis Dumez, s'est poursuivie hier matin ; l'ex-maire de Bailleul a été de nouveau interrogé.

La propriétaire de l'inculpé, Mme Delcourt a constaté avec surprise qu'ayant signé un devis de 171.000 francs, la Coopérative avait touché pour ses dommages de guerre, 197.000 francs.

Aux frais de sa propriétaire, Dumez avait aussi fait raboter les parquets de l'immeuble et nettoyer les vitres !...

Dumez dut répondre aussi à des questions embarrassantes, notamment sur l'emploi de ses propres dommages de guerre.

Ces dommages furent partagés avec sa mère, ses frères et sœurs, et employés à la construction de maisons ouvrières, ce qui restait fut mis à la disposition de la briqueterie de Saint-Omer.

M. Delattre, juge d'instruction, l'invita aussi à dire qui avait proposé de lui donner plein pouvoirs pour gérer la Coopérative en décembre 1920, et Dumez, de répondre qu'il ne s'en souvenait guère.

Dumez, interrogé sur la conservation par devers lui des obligations décennales de la coopérative, a dit que cette façon de faire avait été plus commode pour le règlement des entrepreneurs.

Très prochainement le maire prévaricateur sera confronté avec M. Haymar, caissier de la coopérative, ceci pour savoir s'il avait une caisse particulière à sa disposition, ce que conteste le détenu.

Dumez a pu, devant les gendarmes, avoir un entretien avec son épouse, dans le parloir du cabinet du juge d'instruction.

Mme Natalis Dumez portait sur les bras son plus jeune bébé.

Un père criminel condamné par les Assises

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sans donner suite à son projet de suicide, Swaenepoel sortit du fossé et regagna sa demeure, portant l'enfant qui avait cessé de vivre.

Swaenepoel essaya d'abord de faire croire qu'il avait été victime d'un accident d'automobile au cours duquel il avait été renversé et l'enfant projeté dans le fossé, où elle s'était noyée.

Responsabilité limitée

Sans qu'il fut en état de démence, au moment où il commit son crime, Swaenepoel n'est cependant pas pour le médecin aliéniste expert, qui l'examina, un individu absolument normal.

En raison des anomalies qu'il présente, sa responsabilité est atténuée dans une assez large mesure.

LES DEBATS

Edouard Swaenepoel donne bien, en effet, l'impression d'être un « minus habens » avec son front bas et fuyant, son regard sans éclat. Cependant, il répond assez convenablement aux questions que lui pose le président Certeux. Néanmoins, on ne le verra à aucun moment manifester le moindre remord.

— Pourquoi avez-vous fait mourir cette malheureuse enfant ? demande le Président.

— Pour qu'elle ne soit pas malheureuse dans la vie.

L'accusé avoue que pour se donner du courage, il avait bu une demi-pinte d'eau-de-vie.

Il n'explique pas pourquoi il voulait voir sa marraine, à Bourbourg.

— Et c'est au retour que vous avez jeté l'enfant dans la mare. Que s'est-il passé ?

— J'ai sauté dans le fossé avec la petite, mais l'eau était peu profonde, c'est pourquoi je n'ai pas pu me noyer avec la petite, comme j'en avais l'intention.

— Cependant, vous avez maintenu l'enfant sous l'eau...

— Non, elle n'est pas morte dans le fossé, mais dans mes bras quand je revenais vers la maison. J'aurais voulu périr avec elle et être enterré près d'elle au Cimetière.

— Cependant, malgré vos idées de suicide, le pauvre bébé est mort et vous vous êtes bien vivant.

A cela, Swaenepoel répond d'une voix indifférente :

— Je sais que je suis dans mon tort.

Et c'est toute l'explication que ce déchet d'humanité donne de son acte odieux.

Les témoins

L'audition des témoins nous amène d'abord le docteur Ruyssen, qui déclare que l'enfant paraissait être bien soignée chez sa mère. Il déclare qu'elle est morte asphyxiée.

Ensuite, le médecin aliéniste Alberstad, directeur de l'Asile Saint-Ouen, atteste que l'inculpé n'est pas atteint d'aliénation mentale, mais c'est un dégénéré, fils d'alcoolique, dont il a hérité les tares.

Le praticien déclare cependant que Swaenepoel est responsable de ses actes et qu'aucun directeur d'asile d'aliénés ne pourrait le conserver dans son établissement.

Voici maintenant la mère de l'enfant, Jeanne Bulot, femme Loquet. Elle ne peut encore expliquer pourquoi Edouard Swaenepoel a tué sa fille.

— Il ne le sait pas lui-même, s'écrie-t-elle.

Et comme elle veut poursuivre, la pauvre femme s'affaisse soudain, en proie à une crise d'épilepsie.

Docteur et gendarmes se précipitent et emportent la malheureuse.

Ce pénible incident cause quelques minutes d'émotion. Après quoi, les témoins se succèdent. Aucun d'entre eux n'apporte quoi que ce soit d'intéressant.

Henri Swaenepoel accable son frère « qui, dit-il, a eu le courage de tuer une pauvre petite innocente, mais n'a pas eu celui de se donner la mort ».

Le verdict

Après le réquisitoire éloquent de M. l'avocat général Dupuich et malgré l'habile plaidoirie de Me Delmotte, le jury rapporte un verdict affirmatif qui condamne **Edouard SWAENEPOEL à cinq ans de réclusion.**

Et le criminel entend la sentence sans émoi, inconsciemment, semble-t-il, comme il dut accomplir son abominable forfait. **R. J.**

CHAPEAUX ABBAYE — LILLE — 2, Rue Esquermoise

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les dommages de guerre de l'héroïne du drame du château des Hogues

Les débats relatifs à l'affaire de majoration de dommages de guerre Deubel-Waterlot se sont poursuivis hier vendredi, devant la Chambre des Appels correctionnels.

On sait que le tribunal de première instance de Douai avait condamné Mme Marguerite Waterlot d'Orchies, l'héroïne du drame du château des Hogues, en Normandie et son ex-époux Antoine Deubel de Paris, respectivement à deux mois et un mois de prison avec sursis.

L'affaire venue en appel voici huit jours, avait été plaidée par Me Laulzenberg de Paris, pour Antoine Deubel ; par Me Soland, de Douai, pour Mme Waterlot et Me Peyen, de Paris, pour l'Etat partie civile.

Hier, M. l'avocat général Floriet, a prononcé un réquisitoire qui fut plutôt atténué en faveur de la dame Waterlot.

La Cour rendra son arrêt à huitaine.

Un arrêt d'incompétence dans une affaire de chèques sans provision

Parce qu'il estimait s'être trompé à son détriment dans l'achat d'un tableau appartenant à M. Lecocq, demeurant rue de Lille, à La Madeleine, l'antiquaire parisien Alfred Weinberger avait retiré les fonds qu'il possédait dans une banque de la capitale. Et ceci pour que M. Lecocq ne puisse toucher les deux chèques de 50.000 francs qu'il lui avait remis.

Poursuivi sous l'inculpation d'émission de chèques sans provision, l'antiquaire avait été acquitté.

La Cour de Douai, devant qui, l'affaire était venue, il y a huit jours sur appel du parquet et du plaignant, a rendu hier un arrêt d'incompétence, les chèques ayant été signés à Paris. **R. J.**

A LA CHAMBRE

La proposition Luquet, pour les loyers, a été repoussée. — Dernier débat sur les élections contestées

La Chambre a siégé hier matin et après-midi avec un programme sensiblement semblable dans ses points principaux, à celui de la veille.

Dans la matinée, elle en a fini avec la proposition Luquet sur la prorogation des baux, qu'elle avait commencé de discuter depuis hier et, dans l'après-midi, elle en a fini pareillement avec les dernières élections contestées qu'il lui restait à examiner. Elle a d'ailleurs repoussé la proposition de M. Luquet, après une discussion au cours de laquelle un nouveau, M. Perrin, de l'Isère, a fait un heureux début.

Cette première séance s'est terminée sur une belle intervention de M. Duraffour, au sujet de la catastrophe de Roche-la-Molière.

M. DURAFOUR déclare qu'il aurait accepté l'ajournement, s'il n'avait pas à apporter les plaintes graves de la population et les graves responsabilités qui pèsent sur la Compagnie, qui a donné l'ordre de descente aux ouvriers, malgré l'incendie qui s'était déclaré dans le puits.

M. TARDIEU dit que le Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir, mais il lui est impossible d'engager un débat aujourd'hui. Il déclare qu'il a d'abord relevé une irrégularité qu'il a constatée. Le délégué mineur n'a pas été prévenu de suite de l'incendie.

En terminant, le Ministre a rendu hommage aux fonctionnaires du contrôle des mines.

Fut ensuite fixée au premier vendredi utile, après la rentrée, **l'interpellation de M. Regnen sur les salaires des mineurs.**

Les dernières élections contestées

Dans la séance de l'après-midi les dernières élections contestées de MM. Clamemus et Lautier ont pesé fort peu. La Chambre ne s'est, du reste, passionnée ni à l'une ni à l'autre. Et c'est ainsi qu'**elle a annulé la première à mains levées** et ceci d'ailleurs, à la requête de M. Piquemal ; d'autre part, elle s'est montrée plus expéditive encore à l'égard de la seconde, **en validant M. Lautier,** qui n'occupa guère la tribune plus de cinq minutes.

Vote de divers projets

La Chambre adopta ensuite un **projet instituant un crédit de 110 millions pour l'électrification des campagnes. Un crédit de 500.000 francs pour les victimes de Roche-La-Molière fut également adopté** ainsi que le **projet relatif à la création d'un organisme d'études du chemin de fer transsaharien et un crédit de 7 millions pour les chômeurs.**

Le Sénat a voté le projet sur les crédits maritimes

Hier après-midi, le Sénat a adopté de nombreux projets notamment celui tendant à modifier les conventions relatives aux salaires en matière de tissage et de bobinage. Puis on discuta le projet sur les crédits maritimes. Le rapporteur, M. Mahieu, en exposa l'économie. Une convention a été passée avec le Crédit Foncier qui prêtera 200.000.000 en moyenne, pendant 5 ans, aux armateurs désireux de construire ou de acheter des navires. L'Etat paiera au Crédit Foncier des allocations qui ramèneront le taux d'intérêt à exiger des armateurs à la moitié du taux réel, sans que ce taux puisse descendre au-dessous de 4 %.

Après des interventions de MM. Brindeau et Ilio, le projet est adopté.

Le rapport des commissions intéressées au sujet du projet Loucheur est ensuite déposé et la séance est levée.

Le Maréchal Allenby sera à Cassel aujourd'hui

Par le paquebot d'hier soir, vendredi, est arrivé en gare maritime de Boulogne, le Maréchal Allenby, qui se rend aux fêtes de Cassel.

Une compagnie du 110e d'Infanterie, sous les ordres du commandant Thomas, rendait les honneurs.

Le Maréchal est parti à 5 h. 45, en auto, pour Cassel.

Un cycliste mortellement blessé à Templeuve

Vers 22 h. ½, les jeunes Milleville et Cornuelle, tous deux roulant à bicyclette à grande allure se sont heurtés rue de Roubaix en face de l'estaminet Dubus Hoyaux à Templeuve. Le choc fut si violent que les deux cyclistes furent projetés sur le trottoir.

Dans sa chute Cornuelle se fractura le crâne. Transporté chez lui le malheureux jeune homme qui était dans le coma expira vendredi matin.

Cet accident a provoqué une grande émotion dans la commune voisine de Lille.

L'une des victimes de l'accident de tramway de Roubaix est morte

Nous avons relaté les circonstances dans lesquelles un tramway était tombé, dimanche dernier, dans le canal de Roubaix, à hauteur du Pont de la Vigne. Mme Marie Hanton, blessée grièvement au cours de cet accident et transportée à l'Hôpital de la Fraternité, est décédée jeudi soir, vers 19 heures, malgré les soins qui lui furent prodigués.

L'infortunée était âgée de 76 ans.

Quant à M. Florimond Vanraendonck, la seconde victime, qui avait une jambe fracturée et portait une plaie au cuir chevelu, il est maintenant en convalescence.

La circulation a été rétablie hier matin au Pont de la Vigne. On attend maintenant les résultats de l'enquête des experts.

Signalons à ce sujet que le juge d'instruction a désigné M. Delamaide pour l'examen de la voiture.

Emprunts du Département du Nord

Les opérations du second tirage eu sort pour l'amortissement des Emprunts de septembre 1926 et janvier 1927 auront lieu les 9 et 16 juillet prochain, à 9 heures, dans une salle de la Préfecture du Nord.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 3-51). — DEPOT DE VENTE : 74, Grande Rue.

Un motocycliste est renversé par une auto

Hier, vers 12 h. 30, M. Copejans s'en retournait chez lui, 47 rue de Cotigny, en motocyclette. Il descendait la rue de la Gare et tenait sa droite, quand, arrivé à hauteur de la rue de la rue de Blanchemaille, il se trouva brusquement en présence d'une automobile. M. Georges Joseph, demeurant 5, rue des Arts, qui conduisait la voiture, venait de la rue de Blanchemaille et s'apprêtait à traverser la rue de la Gare, quand il s'aperçut que la collision était inévitable. La moto, bien que roulant tout doucement, vint donner contre la voiture de M. Georges Joseph. Sous le choc, M. Copejans fut projeté sur la chaussée, tandis que l'automobile s'arrêtait quelques mètres plus loin.

Fort heureusement, le motocycliste se releva indemne. Quant à la moto, la fourche avant était brisée.

Lire, d'autre part, en Informations générales :

L'UNE DES VICTIMES DE L'ACCIDENT DE TRAMWAY DE ROUBAIX EST MORTE

Le Quai Saint-Michel

Le Quai Saint-Michel n'existe plus et les amoureux du passé regretteront la disparition de ce nom qui évoquait une page d'histoire de ce vieux Paris, fief des étudiants et des bouquinistes.

La population du quartier a protesté avec les étudiants et le maire de la Commune Libre de Tendroit ne put apaiser le mécontement général qu'en ordonnant une distribution de Quinquina Dubonnet à ses administrés.

UN VESTON DISPARAIT

M. Henri Neus, 22 ans, demeurant 153, rue du Coq-Français, s'était rendu dans une chambre du débit Vandercruyssen, 75, rue des Longues-Haies, en compagnie de Mlle Marcelle L..., 25. Quelques heures plus tard, quand M. Neus voulut reprendre son veston, il constata que son vêtement avait disparu. A la suite de l'enquête ouverte par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, le veston volé vient d'être retrouvé et a été remis à son propriétaire.

Bock Meyerbeer DOUBLE..... .....EXTRA FIN

UN VOL AU VESTIAIRE

Un ouvrier ajusteur mécanicien, M. Henri Desreumaux, a été victime d'un vol jeudi dernier, entre 14 et 18 heures.

M. Henri Desreumaux, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, était occupé à son travail, aux Huileries de Roubaix et d'Odessa, rue d'Alger. Il avait laissé au vestiaire de l'usine son gilet et son veston. Quand il voulut reprendre ses vêtements, à 18 heures, il s'aperçut qu'on lui avait soustrait une montre d'une valeur de 150 fr. En quizaine de francs, avait également disparu.

M. Henri Desreumaux a porté plainte devant M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, qui enquête.

MAINTENANT... JE VOIS CLAIR ! grâce au... JOSE FRIBOURG Opticien-Spécialiste "A l'Optomètre" 18 bis Grande-Rue, ROUBAIX
LUNETTERIE OPTIQUE
ORDONNANCES — RÉPARATIONS

FÊTE NATIONALE

Nous avons annoncé, tout récemment, que de grandes fêtes étaient organisées à Roubaix par l'Administration municipale les 14 et 15 juillet, à l'occasion de la Fête Nationale et de l'inauguration des écoles de plein air pour filles et garçons, de l'Institut Turgot et de l'Abattoir.

Au programme du dimanche 15 juillet sont prévues les réjouissances et cérémonies suivantes :

A 9 heures, place de la Liberté, arrivée de la musique municipale des sapeurs-pompiers de Lille, qui se rendra à l'Hôtel de Ville où elle sera reçue par la municipalité.

A 9 h. 45, M. le Maire procédera, également à l'Hôtel de Ville, à la remise officielle de 97 diplômes de la médaille d'honneur du Travail.

La cérémonie inaugurale de l'Institut Turgot se fera à 10 h. 45. Un cortège, composé de la musique municipale des sapeurs-pompiers de Lille avec sa clique, de la Société municipale de Gymnastique « La Roubaisienne », de la Fanfare Delattre, des élèves de Turgot (cours du jour et du soir) et de l'Association des Anciens Elèves de cette école, se formera à 10 heures, rue de la Gare, la tête à hauteur de la rue Blanchemaille, pour se rendre à l'Institut Turgot. Après la cérémonie, le public sera admis à visiter ce superbe établissement.

A 15 h. 30, la municipalité procédera à l'inauguration officielle de l'abattoir complètement modernisé et industrialisé.

De 16 à 20 heures, sur le kiosque qui sera dressé place de l'Abattoir, un festival-concert sera donné par la Grande Fanfare, la « Concordia-Harmonie » et les « Enfants de la Lyre » de Wattrelos.

A 16 heures, place du Fontenoy, aura lieu une grande fête aérostatique comique avec pluie de 500 jouets. Le ballon « Ville de Roubaix », piloté par M. R. Baillat, montera place du Travail à 16 heures. La Société de Gymnastique « L'Ancienne » donnera une grande fête sportive inédite place Edouard-Roussel, à 17 h. 30.

De 17 h. 30 à 19 heures, les « Accordéonistes du Cul-de-Four » se feront entendre place du Progrès.

Enfin, pour clôturer ces deux jours de fêtes, une splendide fête de nuit sera donnée sur un podium dressé Grand Place devant l'Hôtel de Ville. Le programme de cette fête de nuit, soigneusement choisi, donnera satisfaction aux plus difficiles. Il y aura de la musique, des chants, des danses, et le podium sera installé de telle façon que tout le monde verra très bien. Nous publierons dans les premiers jours de la semaine prochaine le programme détaillé de cette fête de nuit.

Phonographes

J. BARDIAUX Seule Maison (53, rue de Lannoy) accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE JAZZ-BAND

depuis 475 francs. — Facilités de paiement

MAISON DE CONFIANCE

BRILLANT SUCCÈS D'UN ROUBAISIEN AU CONSERVATOIRE NATIONAL DE PARIS

Jeudi dernier, au Conservatoire National de Musique de Paris avaient lieu les concours de fin d'année des classes d'opéra-comique. Plus de 15 concurrents participaient à ce concours.

Notre jeune concitoyen M. André Bekaert, ancien élève du Conservatoire de Roubaix, dans la classe de M. Léon Agnus, actuellement élève de la classe d'opéra-comique de M. Carre, a concouru dans une scène du « Barbier de Séville », où il tenait le rôle de Barbolo. Il a obtenu un brillant second prix. Nous adressons toutes nos félicitations à ce jeune artiste, qui, il y a quinze jours, avait déjà obtenu un second prix de chant.

LES CONCOURS D'HONNEUR DU CONSERVATOIRE

Le Grand Prix des Cuivres

La Commision de surveillance s'est réunie avant-hier pour attribuer le Grand Prix des Cuivres non décerné l'an dernier.

C'est M. Jean Brunoel, premier prix de flûte 1924, qui a été désigné à l'unanimité pour bénéficier de ce prix, en raison de son brillant concours de la semaine dernière.

Nous adressons au jeune lauréat et à son professeur M. Dusausoy, nos sincères félicitations.

Réception des Lauréats

Hier, vendredi, MM. Henri Thérin et Charles De Brabander, adjoints au Maire, ont reçu à l'Hôtel de Ville, au nom de l'Administration Municipale, les lauréats des Concours d'Honneur du Conservatoire de l'année 1928.

Me Bousquet, directeur, a présenté Mlles Honoré, Bayart, Sébille et MM. Hennebelle, Basseville, Brunel qui ont obtenu chacun un prix d'Honneur dans leur catégorie, ainsi que Mlles Subrenat, Vanmullem et MM. Lefebvre, Debruyne, qui ont obtenu chacun une mention honorable.

M. l'adjoint Thérin a vivement félicité Me Bousquet d'avoir pris l'initiative de la création de ces Concours d'Honneur qui créent une émulation parmi les élèves. Il a ensuite félicité les lauréats de la persévérance dont ils ont fait preuve et de leurs beaux résultats obtenus qui font honneur à notre Conservatoire.

Me Bousquet a ensuite repris la parole pour remercier l'Administration Municipale du gros effort financier qu'elle fait en faveur de notre Ecole de Musique, et l'a assurée que professeurs et élèves continueront à travailler pour se montrer dignes de cet effort.

LAVEUSES

DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR

200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr.; tordeuses la plus grande largeur, 100 fr. garantie 5 ans : **J. OLIVIER BRASSART, 166, rue de Paris, TOURCOING** (près Gare des France).

On porte à domicile (gratuitement). 526

CONCERTS PUBLICS D'ETE

Programme du concert qui sera donné au Parc de Barbieux le dimanche 8 juillet, de 16 heures à 18 h. 30, par la « Harmonie du Moulin » et la Société chorale « L'Union des Travailleurs » :

1re partie. — 1. Allégro (XXX) ; 2. « Cybèle », ouverture (Z. Bajus) ; 3. « Frivolite », polka pour piston (J. Roux), soliste : M. Edouard Verdonck ; 4. « Le Fil d'Ariane », fantaisie (F. Mourgue).

2e partie. — 1. « Franche Amitié », fantaisie (Jacques Martin) ; 2. « Songe d'Automne », rêverie (Girardon) ; 3. Fantaisie pour clarinette (Escudié), soliste : M. Victor Verdonck ; 4. « Petit caprice rustique », fantaisie (Preckher J.).

Entre la première et la deuxième partie, concert par « L'Union des Travailleurs » : 1. « La Vie d'une Rose » (Bouchard) ; 2. Chants lyriques (Saël).

Programme du concert qui sera donné à l'hospice Blanchemaille le dimanche 8 juillet, de 11 heures à midi, par les « Accordéonistes Roubaisiens » :

1. « Le Grenadier du Caucase » (XXX) ; 2. « La Mascotte » (Audran) ; 3. « Une Pensée » (Vermeil) ; 4. « A nous deux », polka pour accordéon (accordéon soliste : M. Henri Verstraete) ; 5. « La Saltimbanque » (Grand) ; 6. « Honneur aux Basses », allégro ; 7. « Voix roumaine », valse.

MEDAILLE DE LA MUTUALITE

Parmi les décorations décernées au Congrès de la Mutualité qui a eu lieu Dimanche 1er Juillet à Saint-Omer, nous avons été heureux de voir figurer le nom M. Jules Clarisse, qui a obtenu la médaille d'argent de la Mutualité, comme trésorier de l'Alliance Familiale Roubaisienne, fonction qu'il remplit depuis 1922. Il fait, de plus, partie d'autres sociétés. Il est, notamment, Archiviste-Fondateur de l'Harmonie Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français et Alliés depuis 1903. Il est titulaire de la Médaille d'Encouragement au Bien depuis 1913 et a obtenu la médaille de bronze de la Mutualité en 1921.

Nous adressons toutes nos félicitations à ce fervent mutualiste.

FEUILLETON DU 7 JUILLET 1928. — N° 34

le Compagnon de chaîne

ROMAN D'AMOUR — PAR GEORGES PRADEL

Ses lèvres se serrèrent, ses petites dents heurtèrent les unes contre les autres, et elle porta sa main à son cœur pour en étouffer les terribles battements.

Un froid de glace la mordait au cœur.

— Oui, faisait-elle, en hochant douloureusement la tête, si c'était LUI ! Celui que je dois retrouver au prix de ma vie, au prix de mon bonheur, au prix de tout ! Si le hasard, ce nom qui les incrédules donnent à la Providence, n'avait permis à Robert de sauver un innocent que pour me mettre à même de ne rapprocher du coupable et d'arracher son masque à l'assassin.

Et, tombant à genoux sur son prie-Dieu, elle adressa au ciel une ardente prière.

— Que ce soit lui, bonté divine ! que ce soit lui, et, mon père chéri, tu seras vengé...

Son parti était bien pris. Elle verrait Martin Jalras.

Comment ? Avec l'aide de Robert ?

Il y avait folie à lui proposer de faire sortir la nuit, car l'entrevue ne pouvait avoir lieu que la nuit, une jeune fille de la demeure de Mme d'Armez...

Et si on les découvrait ! Quel scandale ! Que dirait-on d'une demoiselle Vannières allant courir les grands chemins avec un homme, cet homme fût-il son fiancé ?

Non ! cela était impraticable...

Et pourtant, il fallait qu'elle vît ce Jalras.

Elle irait seule.

D'ailleurs, elle ne pouvait attendre. Il lui était impossible de différer.

Le temps était précieux. M. de Laitres ne pouvait-il pas faire quitter Toulon à l'évadé ? Celui-ci, de lui-même, ne trouverait-il pas une occasion favorable de prendre la clef des champs ?

Elle irait seule. C'était décidé.

Et puis, un autre ordre d'idées la confirmait encore dans cette résolution.

Au fond, elle n'était pas fâchée de rendre la pareille à M. de Laitres. Il n'avait pas eu confiance en elle, il avait agi sans la consulter, pourquoi ne ferait-elle pas de même ?

Il est facile à comprendre que, comme grande règle d'existence, Mlle Vannières admettait une loi de Lynch physique et morale. Œil pour œil, dent pour dent.

Et sur l'heure, — tous ces raisonnements l'avaient conduite au milieu de la nuit, — elle s'était entourée la tête d'une mante et avait franchi la haie des Sorbes, par cette même brèche où, la veille, elle avait surpris M. de Laitres.

Durant le trajet, nulle crainte, nul émoi. Point d'émotion à courir ainsi seule sur la grande route. Mlle Vannières était d'avis que l'on ne manque de respect aux femmes que lorsqu'elles le veulent bien.

Par bonheur, la nuit était sombre ; pas de lune. Un ciel gris de plomb, annonçant une de ces pluies fines et pénétrantes qui, heureusement, de loin en loin, rafraîchissent les brûlures des étés de Provence.

Au milieu de ce calme, elle entendait son pas rapide et nerveux, et aussi les heurts précipités de son cœur, que l'anxiété et l'attente faisaient palpiter.

Tous les ans, à l'été, Mme Vannières conduisait sa fille chez Mme d'Armez, aux Sorbes. Aline connaissait donc Toulon et ses alentours. Elle trouva donc facilement la porte de l'escalier dérobé ; cette porte, ou plutôt cette entrée de corridor n'étant qu'une imposte sans battant, ainsi que cela se voit souvent en province, et surtout dans le Midi.

La jeune fille monta sans encombre l'escalier et parvint sans trop d'embarras jusqu'à la porte de la chambre occupée par Martin Jalras.

Là, les difficultés commençaient.

Il dormait sans doute, cet homme. Il fallait se faire entendre de lui sans éveiller l'attention de la mère Bitord, qui ne manquerait pas de pousser les hauts cris.

La porte venait de s'ouvrir.

Les choses s'étaient passées plus aisément qu'Aline ne l'avait supposé. Au premier appel, au nom prononcé par Mlle Vannières, Jalras avait aussitôt répondu.

Elle se jeta sur une chaise, cherchant à reprendre haleine, tandis que Jalras la regardait avec une admiration craintive.

Comme elle se taisait, il lui dit timidement :

—Vous venez de la part de M. de Laitres, madame ; il ne lui est rien arrivé de malheureux, j'espère ?

— Plus bas, parlez plus bas, fit-elle. Il ne faut pas que l'on sache que je suis ici. Je suis la fiancée de M. de Laitres et je suis venue vous trouver parce que vous pouvez me rendre un grand service.

— Tout ce que vous voudrez, répondit-il en baissant le diapason de sa voix.